

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2020

RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2019-950 - (N° 3637)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 363

présenté par
M. Terlier

ARTICLE 6

À la fin de l'alinéa 5, substituer au mot :

« saisis »

le mot :

« saisi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.